

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO

Investissons pour réinventer nos EHPAD!

SOMMAIRE

Le vieillissement démographique n'est pas une menace, il est un fait.
Il est même, l'un des plus formidables progrès qu'ait connu l'humanité au cours du dernier siècle !

Ce n'est qu'une citation relevée dans un rapport ministériel, mais la réalité sur le terrain des conditions d'accueil et d'accompagnement de ce vieillissement dans nos EHPAD a une grande marge de progression.

Ce constat est connu depuis plus de 10 ans, tout comme le fait que le nombre des plus de 85 ans va tripler d'ici 2050 pour atteindre 4,8 millions de personnes, le nombre de personnes âgées dépendantes augmentera lui de 1,3 million à 2,2 millions.

La crise sanitaire de la COVID-19 dans nos EHPAD, que nous subissons et traversons encore, restera gravée dans les mémoires des soignant.e.s et de tou.te.s les salarié.e.s.

Depuis mars 2020, les personnels des EHPAD sont confrontés à des vagues successives du virus se présentant sous différentes formes de mutations qui se profilent à grande vitesse ; cela a conduit à plus de 119 000 décès, particulièrement parmi les personnes âgées de plus de 80 ans. Les professionnel.le.s de la santé sont en première ligne face à cette pandémie et cela continue: le désordre organisationnel, le manque d'effectifs qui, maintes et maintes fois, avait été signalé par les soignant.e.s, bien avant la crise : les manques de matériels et de moyens de protection ont conduit l'ex-ministre des solidarités et de la santé Agnès BUZYN, devant la justice.

Cependant, la loi Grand âge, promise par le gouvernement en 2018. Une loi que notre cher président a utilisé

à ses propres fins en la présentant comme une « loi historique pour répondre aux défis du vieillissement de la population » devant le Congrès de la mutualité, tant attendue par les salarié.e.s, les résident.e.s et les familles, est aujourd'hui passée aux oubliettes. Encore une fois, une déception pour toutes et tous, cette loi devait être « le marqueur social du quinquennat », accompagnée par de multiples rapports qui n'ont abouti qu'à quelques propositions d'amélioration, largement insuffisantes pour répondre aux mesures nécessaires de financement des besoins réels et concrets dans les EHPAD : faire face à la pénurie du personnel, améliorer les conditions de travail, assurer une qualité au travail et une qualité de service afin de satisfaire l'accompagnement et la prise en charge des résident.e.s.

Il est indispensable de tirer des leçons de la pandémie en EHPAD. Nous avons donc besoin de personnel en nombre suffisant, formé et qualifié. Il faut améliorer le ratio afin d'individualiser la prise en charge des résident.e.s. En effet, l'EHPAD doit rester un lieu de vie et de soins. Assurer un environnement de travail sain améliore la qualité de service.

L'avenir ne se décrète pas, il se prépare disait Sénèque. La gestion des EHPAD à la petite semaine, risque de conduire à la maltraitance, celle des personnels comme des usagers et de leurs proches.

Il est donc urgent d'agir de manière efficace afin de résoudre les problématiques.

^[1] Rapport ministériel sur l'adaptation des logements des villes, des mobilités et des territoires à la transition démographique

✓ Projet de travail	p.2
✓ Nos conditions de travail se dégradent dans les EHPAD	p.3
✓ Déroulement de la journée	p.4
✓ Bulletin d'inscription	p.5

Spécial
EHPAD



N° 2021/16 - DU 13 DECEMBRE 2021

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0717 S 06

Projet de travail



DES MOYENS POUR NOS



« On n'en peut plus, **ASSEZ** »

Dans le cadre d'une journée d'étude qui se déroulera au complexe de la CGT à Montreuil **le mardi 1^{er} février 2022**, le collectif fédéral « Accueil des personnes âgées » souhaite vous accueillir nombreuses et nombreux, afin d'agir ensemble sur la situation dans notre secteur. Nous devons échanger pour amplifier notre lutte sur les conditions de travail, les effectifs, les salaires. La situation dans les EHPADs ne s'est pas améliorée, malgré toutes les luttes et le travail du collectif PA sur les axes revendicatifs (tracts, rapports d'analyse, communiqués, enquêtes...); ils n'ont pas été entendus par les pouvoirs

publics. Cependant, plusieurs rapports parlementaires ont été initiés, avec quelques propositions d'amélioration, toutefois on relève l'absence de financements pour améliorer les conditions de travail des salarié·e·s en termes d'effectifs, de formation qualifiante, de santé au travail et d'accompagnement de la prise en charge de nos résident·e·s ; les financements ne sont pas à la hauteur des besoins et ne répondent pas aux problèmes réels.

1^{er} point

Pour introduire cette journée, celle-ci s'articulera autour d'un rapport d'actualité sur l'évolution du secteur médicosocial. Elle sera suivie d'un débat. Nous pourrons ensemble construire l'amplification de nos luttes revendicatives. A cette occasion, le témoignage de soignant·e·s marquera la réalité du terrain.

2^{ème} point

Une présentation d'une cartographie des EHPAD pour 4 départements : 04, 44, 63 et 92. Cette présentation s'orientera sur le nombre des EHPAD privés et publics, l'état des ratios des salarié·e·s et agent·e·s, et la situation financière avec l'intervention de personnalités de la protection sociale (financement) et de l'INSEE⁽¹⁾ (démographie).

3^{ème} point

La ⁽²⁾CNAMTS a bien confirmé que le secteur des professionnel·le·s du grand âge est placé en première ligne pour les accidents de service et de travail avec une forte hausse des troubles musculo-squelettiques. La santé au travail est au cœur de cette thématique avec des témoignages de soignant·e·s autour des risques psychosociaux.

1 : Institut national de la statistique et des études économiques

2 : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

Nos conditions de travail se dégradent

dans les EHPAD



Lors de la journée d'étude "Accueil des personnes âgées" du 16 octobre 2016, les salarié·e·s des EHPAD avaient témoigné de la dégradation de leurs conditions de travail et des répercussions sur la prise en charge des personnes âgées. Il a fallu les grands mouvements de grève du 30 janvier et du 15 mars 2018 pour une prise de conscience des responsables politiques. Les soignant·e·s à bout ont montré qu'elles/ils refusaient la maltraitance institutionnelle. Les différents rapports : Sénat et Assemblée nationale, Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), LIBAULT, EL KHOMRI... ont fait la même analyse et constat que la CGT. **A ce jour, le travail des personnels continue de se détériorer et depuis trop longtemps, la prise en charge des résident·e·s par un manque criant de personnel en pâtit.** La loi grand âge est abandonnée, le PLFSS 2022 de 400 millions annoncés est bien en deçà d'une véritable loi ambitieuse sur le grand âge.

De qui se moque-t-on ? Où en est-on ?

Les luttes des salarié·e·s s'intensifient, on peut le voir avec la colère des salarié·e·s de Korian BEL AIR dénonçant leurs 18 convocations disciplinaires dont 11 licenciements parce qu'elles/ils ont utilisé leur droit d'expression sur leurs conditions de travail, les 33 jours de grève des salarié·e·s de l'EHPAD Pomporain sur des revendications professionnelles, et d'autres luttes locales sur tout le territoire démontrent bien l'insuffisance des moyens donnés aux EHPAD.

On en est encore loin....

Dans le secteur privé, les grands groupes ont largement bénéficié des aides de l'Etat : revalorisation salariale du Ségur santé. Ce qui a permis de préserver la rentabilité de ses actionnaires au détriment des salarié·e·s.

Dans ce secteur, c'est 90 % de femmes qui travaillent jour et nuit dans des conditions déplorables : pénibilité, bas salaires, manque cruel d'effectif, accidents de travail très fréquents, glissements de tâche et la discrimination syndicale envers les militant·e·s en grande recrudescence.... Il a fallu la crise sanitaire pour démontrer à quel point les rémunérations des personnels de la santé privée, publique ou associative sont bien en deçà des conditions de travail fortement dégradées. Le SEGUR est loin d'avoir répondu aux revendications des personnels des EHPAD car se sont de nombreuses et nombreux : ASH, AMP, AES, ouvrier·e·s, administratifs-es... qui ne sont pas revalorisé·e·s.

Une telle conjoncture impose de repenser structurellement la politique de l'établissement, dernier et seul levier efficace avec les moyens financiers mis à disposition...

Des regroupements d'EHPAD en (Etablissement et services médico-sociaux) sont en forte augmentation et ont des impacts sur les personnels.

Les constats : RIEN A CHANGER !

Le ratio de personnel est déjà très insuffisant : les démissions fuyant le métier, les suspensions avec l'obligation vaccinale, les départs à la retraite, les changements de métier ne sont pas remplacés. Pour faire face à cette pénurie, le PLFSS 2022 ne prévoit que 10 000 postes pour répondre aux besoins de personnel.

La réorganisation du temps de travail en horaires de 12h incluant 1 à 2 heures de pause et parfois dans l'impossibilité de les prendre par manque de personnel, des cycles de travail non respectés, ressemblant plutôt à une gestion comptable, des congés annuels imposés désorganisant les projets de vacances des familles, des heures supplémentaires souvent non-payées.

La précarisation des emplois est en augmentation constante avec des contrats à la journée pour des vacataires et des CCD à outrance aussi bien dans le public que dans le privé. L'embauche des personnels non qualifiés pour faire des économies sur le dos des salarié·e·s et des résident·e·s ne fait qu'accroître la sinistralité du secteur.

Les glissements de tâche sans respect des règles statutaires ou réglementaires et sécuritaires sont devenus le quotidien dans beaucoup d'EHPAD. Des personnels appelés « agents de soins » non formés et sous-payés réalisent des actes réservés à des personnels diplômés.

L'augmentation des AT/MP soit l'indice de fréquence le plus élevé selon la CPAM.

Les revendications tant attendues par les salarié·e·s sont :

- ▶▶ 200 000 emplois répartis dans les 7 200 EHPAD soit un soignant·e pour un résident·e afin d'assurer une prise en charge de qualité et de soins de nos résident·e·s.
- ▶▶ Titularisation pour toutes et tous les agents-es de la fonction publique hospitalière et CDI pour le secteur privé.
- ▶▶ Une réelle formation qualifiante par un parcours d'école AS, VAE et non des certificats de compétence qui ne permet pas aux salarié·e·s /agent·e·s d'obtenir un diplôme de surcroît une revalorisation salariale.
- ▶▶ Ouverture de places supplémentaires d'infirmiers-es et d'aide-soignants-es immédiatement.
- ▶▶ Un SEGUR SANTE répondant aux attentes de tou·te·s les salarié·e·s.

Déroulement de la journée d'étude

MARDI 1^{ER} FEVRIER 2022

- 08h30 **Accueil :**
- 09h00 **Ouverture de la journée d'étude par Dominique CHAVE,**
Président de séance
Intervention de Philippe MARTINEZ, Secrétaire général de la CGT
- 09h30 **Rapport d'actualité par Malika BELARBI, animatrice du collectif**
fédéral "Accueil des personnes âgées"
- 10h00 **Témoignages des salarié·e·s de la santé en lutte**
- 10h30 **Débat**
- 11h15 **Pause**
- 11h30 **Retour d'analyses des EHPAD sur 4 départements (04 44 63 et 92)**
- 12h30 **Déjeuner**
- 13h45 **Retour des témoignages des soignant·e·s du Havre autour des risques**
psychosociaux
- 14h15 **Intervention sur les salaires et les qualifications avec l'intervention du collectif**
AS et du collectif Formation
- 15h00 **Reprise du débat**
- 16h30 **Conclusion par Mireille STIVALA,**
Secrétaire générale
de la Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale



Bulletin d'inscription

à la Journée d'Etude "Accueil des Personnes âgées"

Mardi 1er février 2022 - PATIO "Georges Seguy"

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Courriel : _____

Etablissement : _____

Public :

Privé : CC66 CC51 CC CLCC CC CRF CC65 Accords CHRS

Privé lucratif : Précisez : CCUE 2002 Annexe SYNERPA

avec Convention Collective Sans Convention Col. Précisez :

Adresse professionnelle : _____

Profession : _____

Responsabilités syndicales :

Délégué-e syndical-e

Délégué-e du personnel

Membre du Comité d'Entreprise

Membre du CTE

Membre du CHSCT

Autres responsabilités (précisez) : _____

Date et signature : _____

Règles d'inscription

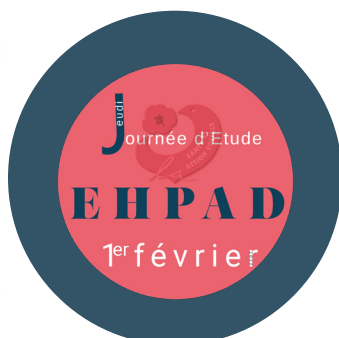
Les règles de prise en charge seront identiques à celles d'un CNF. A savoir : versement de la solidarité transport : 90€/personne et remboursement intégral des frais de transport pour un camarade par département. Pour les autres camarades qui souhaitent participer, les frais seront à la charge du syndicat ou de l'USD.

Merci de remplir la fiche d'inscription et de la retourner impérativement avant le 13/01/2022,

à la Fédération espace "REVENDICATIF",

- par mail : revendic@sante.cgt.fr
- par courrier : Fédération CGT Santé et Action Sociale - Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex

Cachet de l'USD



Cachet du syndicat